



Processus de réhaussement des relations UE/Israël

10 décembre 2008

Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé, lundi 8 décembre à Bruxelles, d'accélérer le processus de réhaussement des relations avec Israël, dans le cadre de l'accord d'association signé en 1999 - lire la suite.

Paris le 11 décembre 2008,

Cette décision est, semble t-il, issue d'une volonté de la présidence française de parvenir à un accord sur le statut d'Israël avant la fin du mandat français, fin décembre 2008.

Le moment choisi par les ministres des Affaires étrangères européens est d'autant plus surprenant que le Parlement européen a décidé quelques jours plus tôt de reporter son vote sur la participation d'Israël aux programmes communautaires face à la poursuite du blocus de la bande de Gaza et à la suite d'une forte mobilisation citoyenne européenne.

L'objectif de la présidence française est, comme le déclare le Secrétaire d'Etat Pierre Jouyet, d'avoir « plus d'influence sur Israël pour apporter des améliorations sur le terrain ». Il est néanmoins difficile de comprendre comment obtenir une telle influence en rehaussant sans contrepartie les relations avec un pays qui viole de manière persistante le droit international dans les Territoires palestiniens, ainsi que les règles et principes fondamentaux de l'Union européenne.

Depuis la signature de l'accord d'association avec l'UE, l'Etat israélien transgresse, sans réactions européennes significatives, deux obligations fondamentales de cet accord : le respect par les parties des « droits de l'Homme et des principes démocratiques » (article 2) et la « règle d'origine » selon laquelle les produits fabriqués sur le seul territoire israélien bénéficient d'exemptions douanières. L'UE doit donc faire pression sur Israël tant celui-ci continue de ne pas se conformer au droit international et envisager à ce titre la suspension de l'accord d'association.

La décision des ministres des Affaires étrangères peut être considérée comme une prime au non respect du droit international et un renoncement aux valeurs défendues par l'Union européenne. La France qui s'était pourtant fortement engagée lors de la conférence de Paris en décembre 2007 devra assumer son choix d'accélérer le processus de revalorisation, devant ses partenaires palestiniens et devant l'opinion publique française.

• Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

• Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Processus-de-rehaussement-des,1517>